



TERRES DE REVE



Du 15 au 26 mars 2027



CIRCUIT AU CAMBODGE



Photos non contractuelles

TERRES DE REVE — 11, avenue George V - 06000 NICE

Tél : 04 93 811 600 — E-mail : morgane@terresdereve.fr — Site : www.terresdereve.fr — IM 006 12 0020



CAMBODGE

12 JOURS / 10 NUITS SUR PLACE

Entre peuples et civilisations longtemps déchirés, le Mékong, la « mère des eaux » a retrouvé aujourd'hui la vocation de trait d'union qui fut celle de son histoire. Né entre les puissantes civilisations de l'Inde et de la Chine, en butte à la volonté d'expansion du Champa, le royaume Khmer nous a laissé des vestiges les plus envoûtants et les plus admirables : Angkor, pétrification sublime d'une architecture végétale en un microcosme qui unit les hommes et les dieux, pour la plus grande gloire de ses rois. Durant ce circuit trois jours seront consacrés à la visite d'Angkor : un séjour indispensable pour s'imprégner de l'âme de cette civilisation disparue.



**1^{er} jour : NICE** **DUBAI**

- RENDEZ-VOUS DES PARTICIPANTS À L'AÉROPORT DE NICE.
- ASSISTANCE AUX FORMALITÉS D'ENREGISTREMENT ET ENVOL À DESTINATION DE PHNOM PENH VIA DUBAÏ SUR LIGNE RÉGULIÈRE EMIRATES À 14H30. ARRIVÉE À DUBAÏ À 23H35 ET CORRESPONDANCE 02H30.
- Dîner et nuit à bord.

2^{ème} jour : DUBAI **PHNOM PENH**

- Arrivée à Phnom Penh à 16h35. Accueil par votre guide francophone.
- Phnom Penh est située au confluent des fleuves Mékong, Bassac et Tonlé Sap, la capitale cambodgienne était considérée comme l'une des villes les plus agréables du temps de l'Indochine française. C'est dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, sous le protectorat français que Phnom Penh, va se transformer en ville française, avec des magasins, des bâtiments officiels, des hôtels, des villas de style colonial et de larges boulevards bordés de flamboyants.
- Accueil à l'aéroport par votre guide francophone.
- Transfert à l'hôtel, remise des clés et installation dans vos chambres.
- Temps libre pour vous reposer.
- Participation au projet écologique « refill not landfill ».
Une bouteille d'eau « Refill not Landfill » sera offerte à chaque participant afin de réduire l'usage de bouteilles plastiques au Cambodge : La recharge en eau se fera selon les étapes soit dans le bus soit dans certains hôtels et restaurants.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

3^{ème} jour : PHNOM PENH

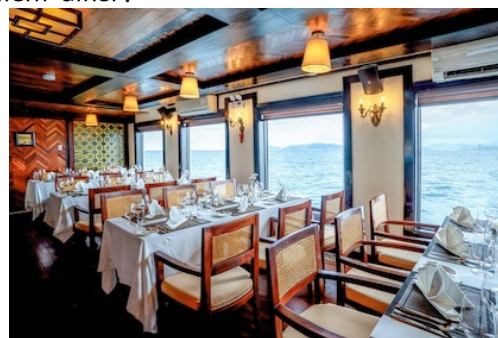
- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- VISITE DE PHNOM PENH.
Cette journée sera consacrée à la découverte de la ville de Phnom Penh. Vous visiterez tout d'abord le **Monument de l'Indépendance**, puis vous vous rendrez dans le **temple de Wat Phnom**, une pagode érigée sur une colline artificielle et « coiffée » par un monastère qui abrite des reliques sacrées. La prochaine étape de la journée sera le **Palais Royal**. Construit en 1866 par le roi Norodom, il renferme sur son site la **fameuse Pagode d'Argent**. Très richement décorée, elle recèle des chefs-d'œuvre, comme un Bouddha en or massif incrusté de 9 584 diamants et pesant 90 kilos, ainsi qu'un Bouddha d'émeraude et de cristal de Baccarat datant du XVII^e siècle.



- DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL.



- **CONTINUATION DES VISITES** : vous vous immergerez dans une époque plus sombre du pays, le régime Khmer Rouge. Visite du **musée du génocide Tuol Sleng**, une ancienne école secondaire qui fut transformée en prison (qui s'appelait « S 21 ») par les Khmers rouges, et où des milliers de prisonniers furent détenus, torturés et tués.
- **DÎNER-CROISIÈRE SUR L'INCOMPARABLE MÉKONG.**
Naviguer sur ses eaux à la tombée de la nuit offre l'occasion d'apprécier la ville sous un angle différent. On se laisse bercer devant le spectacle des lumières du quartier colonial et on observe les quais animés, tout en savourant à bord un excellent dîner.



- **NUIT À L'HÔTEL.**

4^{ème} jour : PHNOM PENH KAMPONG CHHNANG

- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- **VOUS VOUS RENDREZ AU MARCHÉ TUOL TUM POUNG, APPELÉ « MARCHÉ RUSSE », OÙ VOUS TROUVEREZ DE NOMBREUX SOUVENIRS, OBJETS ANTIQUES, ET TISSUS.**



- **PUIS, VOUS PRENDREZ LA ROUTE VERS LE FARMHOUSE RESORT & SPA À KAMPONG CHHNANG**
- **DÉJEUNER À L'HÔTEL.**
- **INSTALLATION DANS LES CHAMBRES (LES CHAMBRES SONT DISPONIBLES À PARTIR DE 14H).**
- **L'APRÈS-MIDI, VOUS DÉCOUVRIREZ LE PROJET SMILING GECKO**
Le Farmhouse Resort & Spa est un composant essentiel du campus Smiling Gecko, un projet unique créé par l'ONG Smiling Gecko en 2014. L'objectif de cette initiative est de combattre la pauvreté dans les zones rurales du Cambodge grâce à l'éducation et à la formation professionnelle, en assurant un développement durable. **Aujourd'hui, vous pouvez explorer la région avec un représentant local qui vous guidera à travers l'histoire de Smiling Gecko Cambodge en tant qu'ONG. Cela vous permettra de mieux comprendre les divers projets en cours sur la ferme de 150 hectares.** En plus de l'hôtel, l'organisation gère une remarquable école bilingues et une école maternelle, ainsi que des ateliers d'artisanat qui forment de jeunes adultes défavorisés de cette région. L'agriculture et l'élevage sont également des aspects importants de leur travail.
- **TEMPS LIBRE POUR PROFITER DES INSTALLATIONS DE L'HÔTEL.**



- DÎNER ET NUIT À L'HÔTEL.

5^{ème} jour : KAMPONG CHHNANG BATTAMBANG

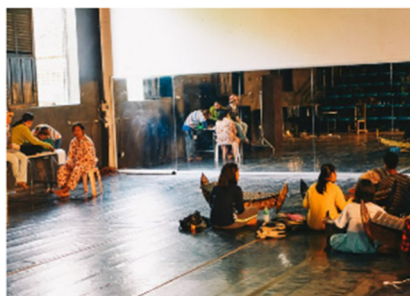
- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- ROUTE VERS BATTAMBANG, EN CHEMIN, ARRÊT DANS UN VILLAGE DE POTIERS À KAMPONG CHHNANG. Quelques familles y perpétuent encore cet artisanat traditionnel, malgré son déclin. Cette halte d'environ 30 minutes permet d'observer le travail des artisans et de découvrir un savoir-faire transmis de génération en génération.



- DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL.
- VOUS POURSUIVREZ VOTRE ROUTE ET ARRIVEREZ À BATTAMBANG DANS L'APRÈS-MIDI.

Profitez d'un trajet agréable d'environ 4 heures (258 km) entre le Farmhouse Resort & Spa et Battambang. La route traverse la campagne pittoresque du Cambodge, entre villages typiques, rizières verdoyantes et paysages vallonnés.

- EN COURS DE ROUTE, ARRÊT POUR LA VISITE DE L'ONG PHARE PONLEU SELPAK - BATTAMBANG
Phare Ponleu Selpak est une ONG basée à Battambang fondée en 1994 qui a pour but de fournir aux jeunes Cambodgiens défavorisés, une éducation artistique. Cette organisation offre aussi aux enfants démunis une éducation classique de l'école primaire jusqu'au lycée. L'association PPS a historiquement démarré en tant qu'école d'arts visuels avant de devenir une bibliothèque, un centre de développement pour enfants et enfin un centre sanitaire et social. Vous passerez au moins une heure avec le guide de PPS qui vous parlera des missions et des projets de l'organisation ainsi que de l'histoire qui a mené à la création du Centre Phare.



- INSTALLATION À L'HÔTEL.
- DÎNER ET NUIT À L'HÔTEL.

6^{ème} jour : KAMPONG CHHNANG BATTAMBANG

- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- OFFRANDE AUX MOINES, UNE TRADITION KHMÈRE.

Ce matin, vous débuterez votre journée par la **découverte d'un marché local animé**, où vous **sélectionnerez des ingrédients frais en vue d'un cours de cuisine aux côtés d'un chef cambodgien**. Vous apprendrez à préparer plusieurs spécialités khmères, que vous aurez ensuite l'occasion de déguster avant de confectionner une partie de vos réalisations destinée aux moines. **Vous rejoindrez ensuite une pagode voisine pour assister aux rituels quotidiens des moines**. Vous leur remettrez votre offrande avant de recevoir leur bénédiction à travers leurs prières, un moment empreint de spiritualité et de partage.

Cette expérience privilégiée vous permettra de mieux comprendre le quotidien des familles cambodgiennes ainsi que la vie au sein d'une pagode. Au Cambodge, l'offrande de nourriture constitue un lien essentiel entre les moines et la communauté. Cette tradition séculaire, profondément ancrée dans la culture bouddhiste, témoigne de la gratitude et du respect portés à la foi et à ceux qui la servent.

Après cette belle immersion culturelle et spirituelle, il sera temps de prendre congé de vos hôtes et de poursuivre votre voyage à la découverte du pays.

Repas inclus : dégustation des plats préparés.

Notes : Tenue correcte exigée pour visiter la pagode. Il est obligatoire de porter des vêtements qui couvrent les épaules et des jupes ou des shorts qui descendent en dessous du genou.





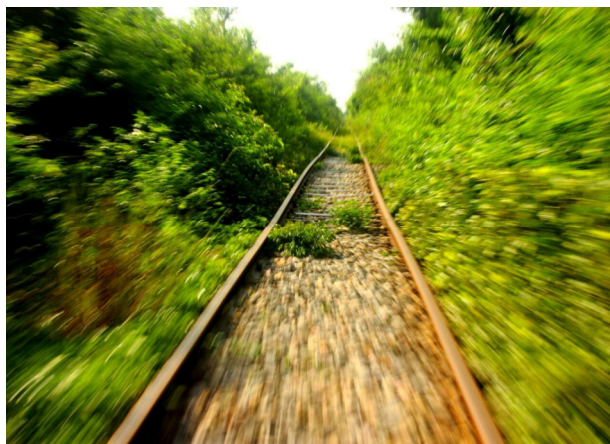
- DÉJEUNER AU RESTAURANT LOCAL.
- EMBARQUEZ POUR UNE PROMENADE ORIGINALE SUR LE TRAIN EN BAMBOU.

Le Train en Bambou est l'une des attractions les plus célèbres de Battambang. A l'origine, c'était un vrai moyen de transport utilisé par la population pendant la guerre mais il était également une façon très précieuse de déplacer les soldats d'une province à l'autre. De nos jours, les locaux utilisent toujours le chemin de fer pour transporter des sacs de riz et aussi bien sûr, pour se déplacer ! C'est une façon unique et vraiment très amusante de découvrir les plus beaux paysages ruraux de Battambang, de plus c'est incroyablement authentique d'admirer la beauté de la région de cette manière. Suivez l'exemple des locaux et grimpez à bord du train en bambou !

Durée : 45 minutes

Remarques :

Faites comme les locaux : les trains nationaux empruntent cette voie ferrée pendant la journée et ce, parfois de manière imprévue. De ce fait, l'équipe du train en bambou informera nos voyageurs du moment où le train passera afin de leur permettre de retirer la plate-forme « à la façon khmère » quand le train s'approchera.



- SPECTACLE NATUREL DE CHAUVES-SOURIS DES GROTTES DE PHNOM SAMPOV
Phnom Sampov domine le paysage par son site naturel et historique connu pour ses divers sanctuaires et temples bâtis au sommet de la colline, la plupart d'entre eux sont des monuments commémoratifs de ses "grottes meurtrières" de l'ère khmère rouge. Phnom Sampov est surtout connu pour le spectacle quotidien offert par ses caves à chauves-souris. A la fin de la journée, asseyez-vous au pied de la colline pour les regarder par millions sortir des grottes pour la nuit.
- DÎNER ET NUIT À L'HÔTEL.

7^{ème} jour : BATTAMBANG SIEMP REAP

- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- LE MATIN, TOUR DANS LA CAMPAGNE EN TUK TUK.
Le tour commencera à la vieille pagode nommée **Wat Balat**, située à environ 3 kilomètres du centre-ville. Sur le chemin vous suivrez un petit ruisseau et pourrez observer les **maisons typiques de cette région** ainsi que des **rizières**, des **ateliers locaux** et bien plus encore. **Observez les activités quotidiennes des habitants** telles que la fabrication des couteaux artisanaux et la préparation du riz gluant et de la traditionnelle pâte à base de poisson appelée **prahok**. Vous vivrez un moment inoubliable accompagné par les enfants saluant et criant « hello » à votre passage.



- DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL.
- L'APRÈS-MIDI, VOUS PARTIREZ PAR LA ROUTE POUR SIEM REAP VIA SISOPHON. En chemin, vous ferez une halte dans un village où vivent des artisans sculpteurs sur pierre, au savoir-faire ancestral. L'occasion de découvrir leurs techniques et leur mode de vie, en échangeant avec eux lors d'un moment privilégié.
- DÎNER DANS UN RESTAURANT LOCAL.
- NUIT À L'HÔTEL.

8^{ème} jour : SIEM REAP - TEMPLES D'ANGKOR

- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- JOURNÉE DE DÉCOUVERTE D'ANGKOR EN « TUK TUK ».
- DÉCOUVERTE DU SITE D'ANGKOR THOM (« GRANDE CITÉ »).

Imaginez un instant l'émotion des premiers explorateurs qui, à la fin du XIX^e siècle, découvrirent les temples d'Angkor dissimulés sous l'épaisse végétation de la jungle. Ce matin, vous emprunterez une route bordée d'arbres centenaires où, avec un peu de chance, vous apercevrez quelques singes espiègles bondissant de branche en branche.

Puis, soudain, surgira devant vous une majestueuse porte de pierre. Vous pénétrerez dans l'ancienne cité royale d'Angkor Thom par sa spectaculaire **porte Sud**, la mieux conservée du site. Haute de vingt mètres, elle se rejoint après avoir franchi le célèbre pont du Naga. Restaurée avec soin, elle dévoile de part et d'autre du pont deux impressionnantes rangées de statues : les dieux d'un côté, les démons de l'autre, semblant à la fois accueillir et impressionner les visiteurs.

Vous découvrirez ensuite le **temple du Bayon et ses 216 visages monumentaux**. Édifié au centre géométrique d'Angkor Thom, ce temple-montagne est l'un des joyaux de l'art khmer. Réputé pour ses **tours ornées de visages énigmatiques** représentant le bodhisattva Avalokiteshvara, il fascine également par la richesse et la finesse de ses bas-reliefs, véritables témoignages de la vie politique, économique, sociale et religieuse de l'Empire khmer.

Coup de cœur de nombreux voyageurs, le Bayon ne laisse personne indifférent. Ses centaines de visages aux sourires mystérieux et aux regards envoûtants créent une atmosphère unique. À cette heure matinale, la lumière douce sublime encore davantage les pierres sculptées, offrant l'un des plus beaux moments de visite du site.



- **AU RETOUR, HALTE POUR UNE VISITE DU TEMPLE DE TA PROHM CÉLÈBRE APRES LE FILM « TOMB RAIDER » !**

S'il fallait trouver un **exemple édifiant de mélange entre culture et nature**, le temple Ta Prohm serait plutôt approprié. À la différence de la plupart des autres monuments d'Angkor, Ta Prohm a été laissé dans un état proche de sa « redécouverte » au début du XX^{ème} siècle. Plus de cinq siècles ont été nécessaires à la création de ce lieu, où des arbres immenses se mêlent à des ruines ancestrales. Construit en 1186 par le roi Jayavarman VII en l'honneur de sa famille, le temple a été laissé à l'abandon à partir du 15^{ème} siècle à la suite de la chute de l'empire Khmer. Pendant des centaines d'années, **la nature a repris ses droits** : des arbres ont poussé sur les ruines, des racines se sont mêlées aux murs et l'ensemble du site a acquis une atmosphère unique. Des aménagements ont néanmoins été effectués pour permettre l'accès de touristes au site et maintenir son aspect. Puis en 2013, l'Archeological Survey of India a installé des plateformes, passerelles et rampes pour protéger le site contre l'impact touristique.

- **DÉJEUNER DANS UNE MAISON PRIVÉE DU PARC D'ANGKOR.**

Le Parc archéologique d'Angkor n'est pas seulement le royaume des voyageurs admirant l'art et l'architecture des civilisations passées, c'est aussi le lieu de vie de nombreux habitants de la région de Siem Reap. Au détour des sentiers et des temples, **nous découvrons de petits villages abritant de jolies maisons traditionnelles. Nous vous proposons de vous éloigner des foules touristiques le temps du déjeuner pique-nique et de déguster votre repas au sein d'une de ces maisons privées en bois dans une atmosphère sereine et authentique.**

- **DÉCOUVERTE D'ANGKOR WAT, LE TEMPLE LE PLUS CONNU ET LE PLUS MAJESTUEUX DU SITE D'ANGKOR**, dont les tours sont l'emblème du Cambodge. Ce gigantesque temple « montagne » funéraire en grès et latérite, dédié à Vishou, est l'exemple le plus flamboyant de l'architecture khmère, au summum de sa démesure et de sa sophistication, construit sur plus de 80 hectares de superficie... Si les chercheurs ne sont pas d'accord sur la fonction d'Angkor Wat, ils sont en revanche unanimes pour admettre qu'il s'agit d'un sanctuaire, puisque même les dieux-rois des Khmers avaient des palais construits en bois et recouverts de paille ou de tuiles ; les bâtiments de pierre servaient exclusivement à vénérer les dieux et les souverains déifiés. Réputé invulnérable, les habitants de Siem Reap s'y étaient réfugiés pendant la guerre qui débuta en 1970.



- **SPÉCTACLE DE DANSE APSARA LORS DU DÎNER.**

Profitez de la cuisine et culture traditionnelle cambodgienne durant votre séjour à Siem Reap lors d'une expérience unique. Vous assisterez à plusieurs représentations de danses apsara mettant en scène différentes célébrations et événements importants de la vie de la population locale. Des danseurs, des chanteurs et des musiciens feront vivre la culture ancienne khmère dans un cadre dès plus exceptionnel, tandis que vous dégusterez le meilleur de la cuisine cambodgienne.



- **Nuit à l'hôtel.**

9^{ème} jour : SIEM REAP  **TONLE SAP**  **SIEM REAP**

- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- **LE MATIN, VISITE D'UN VILLAGE FLOTTANT SUR LE LAC TONLÉ SAP - KOMPONG KHLEANG.**

Vous embarquerez sur un bateau local à partir de Kompong Khleang et serpenterez tranquillement sur le lac Tonlé Sap afin d'observer les petits villages flottants. Le petit bateau local vous permettra de vous déplacer facilement le long des différents canaux qui rejoignent le grand lac. Une fois à l'embouchure, lorsque vous ne verrez plus que de l'eau à perte de vue, c'est là que vous réaliserez à quel point ce lac est immense !



- **DÉJEUNER DANS UNE MAISON PRIVÉE DU LAC TONLÉ SAP.**

Vous êtes invité à savourer un délicieux pique-nique, dans une charmante maison traditionnelle sur pilotis, située au bord du plus grand lac d'eau douce d'Asie du Sud-Est. Selon la saison, vous pourrez vous retrouver entouré d'eau tandis que les bateaux passent, ou bien en hauteur, au-dessus des pilotis, à admirer la vie du village durant la saison sèche. Dans ce cadre unique, détendez-vous sur une terrasse ombragée et laissez-vous porter par le doux rythme du quotidien, pour un déjeuner privé à la fois intime et inoubliable.

- **ENSUITE, VOUS ASSISTEREZ À UN SPECTACLE DE CIRQUE CAMBODGIEN.**

Vous allez découvrir Phare Ponleu Selpak, une ONG fondée en 1994 dans le but de donner un enseignement artistique à la jeunesse cambodgienne défavorisée. Le spectacle vous donnera un véritable aperçu de l'histoire et de la culture du Cambodge et sera idéal pour les groupes de tous âges. Deux performances seront exécutées avec professionnalisme par de jeunes artistes talentueux. Le spectacle est dynamique, excitant et montre un Cambodge plein de vie. L'objectif de chaque performance est de donner aux voyageurs une idée de la scène artistique moderne tout en révélant des fragments de l'histoire Khmère. Certains tableaux vous transporteront à l'époque des Khmers Rouges quand d'autres se centrent plus sur les problèmes de la société Khmère actuelle. Tous valent le coup d'œil !





- DÎNER DANS UN RESTAURANT LOCAL ET NUIT À L'HÔTEL.

10^{ème} jour : SIEM REAP

- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- PRENEZ PART À LA VIE D'UN VILLAGE LOCAL.

Votre demi-journée commencera par la **préparation de votre petit-déjeuner traditionnel**. Vous découvrirez et aiderez dans les différentes étapes de la fabrication des nouilles de riz puis vous savourerez votre production avec la famille.



- Après cela, vous rejoindrez un autre village spécialisé dans la production de riz gluant cuit dans du bambou et dans la récolte de noix de coco. Vous assisterez à la préparation et au remplissage du bambou en dégustant des snacks cambodgiens et une noix de coco fraîche.
- Sur la route, vous trouverez différents **stands de palmiers à sucre**. Les habitants vous expliqueront toutes les façons dont ils utilisent les fruits. Ne soyez pas timide et essayez ! **Pour votre dernière étape, vous vous arrêterez dans une maison où la famille fabrique et vend de l'artisanat à base de feuilles de palmier**. Ils vous montreront comment créer un objet que vous pourrez ensuite garder comme souvenir de votre expérience.
- DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL.
- VOUS CONTINUEZ VOTRE JOURNÉE PAR UNE EXCURSION À BANTEAY SREI.

Vous découvrirez un **magnifique temple en grès rose** qui est également connu sous le nom de « **Citadelle des femmes** » et qui présente de remarquables sculptures de divinités. Bien qu'il ne soit pas le plus vaste des temples angkoriens, il est sans doute le plus délicat et le plus raffiné. Chaque fronton, chaque linteau et chaque détail sculpté témoignent d'un savoir-faire exceptionnel qui fascine encore aujourd'hui les visiteurs. Le temple est également entré dans la légende à travers l'épisode célèbre d'André Malraux, qui tenta d'y dérober plusieurs sculptures en 1923, contribuant malgré lui à faire connaître ce joyau au-delà des frontières du Cambodge.

Fait rare dans l'histoire d'Angkor, Banteay Srei n'a pas été édifié par un roi, mais par Yajnavaraha, érudit et conseiller du souverain de l'époque. Cette singularité ajoute encore à son caractère exceptionnel.

La douceur de la lumière matinale ou les teintes dorées de la fin de journée révèlent toute la beauté du grès rose, offrant des conditions idéales pour admirer le temple et réaliser de magnifiques photographies. Grâce aux importantes campagnes de restauration dont il a bénéficié, Banteay Srei est aujourd'hui considéré comme l'un des temples les mieux préservés et les plus admirés du Cambodge.



- **APÉRITIF ET COUCHER DU SOLEIL SUR LA CAMPAGNE.**

Situé à quelques kilomètres des temples d'Angkor et de Siem Reap, un endroit paisible et verdoyant attend le voyageur à la fin de sa journée de découverte, pour un moment de détente autour d'un verre et de quelques amuses bouches. Le ciel se colore, les lumières se font rasantes, le jour laisse place au crépuscule sur la jolie campagne cambodgienne, le moment est parfait, inoubliable.

- **DÎNER DANS UN RESTAURANT LOCAL ET NUIT À L'HÔTEL.**

11^{ème} jour : SIEM REAP



DUBAI

- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- **Matinée libre pour faire vos derniers achats avant le retour.**
- DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL.
- **L'APRÈS-MIDI, VOUS ALLEZ DÉCOUVRIR LA GALERIE DE THEAM, LE STUDIO DE L'ARTISTE ET DESIGNER LE PLUS RÉPUTÉ DU CAMBODGE**, où un guide vous accueillera et vous accompagnera dans la visite des lieux. La galerie de Theam est vraiment un studio d'artiste en cela qu'il possède un atelier et une galerie où sont exposées les collections de l'artiste. C'est un lieu où la jeune génération cambodgienne peut obtenir une plus profonde compréhension de la culture et de l'esthétique cambodgienne. Après avoir étudié plusieurs années à l'Ecole Boule et à l'Ecole des Beaux Arts de Paris, M. Theam est rentré au Cambodge en 1995. Pendant plus de 10 ans, il a été le directeur artistique d'« Artisans d'Angkor », une organisation dédiée aux arts et artisanats cambodgiens qui encourage la renaissance et la préservation des arts traditionnels cambodgiens.



- **APRÈS CETTE AGRÉABLE PARENTHÈSE DANS UN CADRE ENCHANTEUR, VOUS REPRENDREZ LA ROUTE EN DIRECTION DE SATCHA**, le premier centre d'artisanat cambodgien dédié à la valorisation des savoir-faire locaux.

Véritable vitrine de la créativité khmère contemporaine, Satcha réunit des artisans talentueux autour d'une démarche innovante qui associe techniques traditionnelles et design moderne inspiré de la culture cambodgienne. Cette approche permet de donner naissance à des créations uniques,



porteuses d'une forte valeur artistique tout en contribuant au développement durable des communautés locales sur les plans social, économique et environnemental.

Le site abrite six ateliers remarquables, construits exclusivement en bambou provenant de la province de Kampong Cham. Vous y découvrirez une grande diversité de métiers d'art et de techniques ancestrales perpétuées avec passion : sculpture sur pierre et sur bois, travail du bambou et du cuir, tissage, vannerie en rotin, jonc de mer ou jacinthe d'eau, confection en soie et en coton, peinture, laque ainsi que création de bijoux.

Cette visite vous offrira une immersion passionnante dans la richesse et la diversité de l'artisanat cambodgien, entre tradition, innovation et transmission des savoir-faire.

- **RETOUR À L'HÔTEL POUR VOUS LAVER, VOUS CHANGER ET RÉCUPÉRER VOS VALISES.**
- **DÎNER AU RESTAURANT.**
- **TRANSFERT À L'AÉROPORT DE SIEM REAP POUR PRENDRE VOTRE VOL VERS DUBAÏ À 23H50.**

12^{ème} jour : DUBAI **NICE**

- **Nuit à bord.**
- **ARRIVÉE À DUBAÏ À 06H40 ET CORRESPONDANCE À DESTINATION DE NICE À 08H20.**
- **ARRIVÉE À L'AÉROPORT DE NICE À 12H35. **FIN DE NOS SERVICES.****

L'ordre des visites pourra être modifié en raison d'impératifs locaux liés à l'ouverture des musées, à d'éventuels travaux ou manifestations, au Covid-19 etc. Dans la mesure du possible l'intégralité du programme sera respectée.



DEVIS DE VOYAGE

CAMBODGE

12 JOURS / 10 NUITS SUR PLACE

PERIODE DU 15 AU 26 MARS 2027

PRIX FORFAITAIRE PAR PERSONNE

3.099 €*

Prix calculé sur la base du dollar US à 0.87 € au 23/06/2026 pour les prestations terrestres,
Soit la part révisable 1.688 \$

*BASE DE RÉALISATION 15 PARTICIPANTS + 1 ACCOMPAGNATEUR

SI LE CHIFFRE DE 15 PARTICIPANTS N'EST PAS ATTEINT UN SUPPLÉMENT VOUS SERA DEMANDÉ.

NOTRE FORFAIT COMPREND

- Le transport aérien Nice / Dubai / Phnom Penh / Siem Reap / Dubai / Nice sur vols réguliers Emirates
Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment par la compagnie aérienne. Tout changement d'heure (même important) ne justifie pas une annulation sans frais de la part du client.
Escale technique à Singapour à l'aller et à Bangkok au retour
Le 15/03/2027 : Nice / Dubai : 14h30/23h35 --- Dubai / Phnom Penh : 02h30/16h35 (+1)
Le 25/03/2027 : Siem Reap / Dubai : 23h50/06h40
Le 26/03/2027 : Dubai / Nice : 08h20/12h35
- Les taxes d'aéroport : 139 € au 01/06/2026 (montant susceptible de modification sans préavis)**
- Le transport en autocar climatisé adapté à la taille du groupe
- Le logement en chambre double standard avec bain ou douche en hôtel 4**** sauf à Battambang 3*** et 5***** à Siem Reap normes locales ou similaires.
- Les guides locaux francophones
- La pension complète du dîner du jour 2 au dîner du jour 11 (hors boissons)
- Les visites et excursions mentionnées au programme avec droits d'entrées
- Les taxes locales (montant susceptible de modification sans préavis)
- La E arrival Card et le E visa Cambodge obtenus par notre centre de visa : 85 € au 18/06/2026 (**montant susceptible de modification sans préavis**)
- Voyage accompagné au départ de Nice
- Une pochette de voyage par famille (liste des hôtels, programme, convocation, étiquettes de voyage, un **mini guide** etc....)
- Une réunion d'information avant le départ
- L'assurance assistance accident, rapatriement avec Mutuaide Assistance : 1,55 % du prix du forfait
<https://public.assurever.com/document/cgs/FR/TDR1.pdf>

NE SONT PAS INCLUS

- Les boissons, les extras et les dépenses de nature personnelle
- Les droits d'entrée relatifs aux appareils photo, caméra, vidéo, etc. réclamés sur certains sites
- Les pourboires aux guides, aux chauffeurs (à titre indicatif par personne : 2/3 € par personne et par jour pour le chauffeur, 5 € par personne et par jour pour le guide)
- Le supplément chambre individuelle (en nombre limité) : **400 €** (part révisable : 447\$)
Les chambres individuelles sont souvent petites pour un prix élevé



- Assurance Mutuaide comprenant une assurance annulation de voyage, bagages et effets personnels, frais d'interruption de séjour en chambre double (facultative) : 100 € (non remboursable)
<https://public.assurever.com/document/cgs/FR/TDR2.pdf>
- Assurance Mutuaide comprenant une assurance annulation de voyage, bagages et effets personnels, frais d'interruption de séjour en chambre individuelle (facultative) : 112 € (non remboursable)
<https://public.assurever.com/document/cgs/FR/TDR2.pdf>

LES HÔTELS (normes locales ou similaires en chambre standard)

Cette liste n'est pas contractuelle, sous réserve de disponibilité

Phnom Penh : Anik Palace Hôtel 4** normes locales**

Adresse : No 14, Street 278 Sangkat Boeung Keng Kang, Phnom Penh

Tél : +855 23 955 544

Site internet : <https://www.anikhotelsgroup.com/>

Kompong Chhnang : Farmhouse Resort and Spa (pas de chambre à grand lit) 4** normes locales**

Adresse : Sreesar Village Kampong Chhnang, 04455, Cambodia

Tél : +855 11 679 595

Site internet : <https://www.farmhouse-smilinggecko.com/>

Battambang : Classy Hôtel and Spa 3* normes locales**

Adresse : 159 D, Street 207, Romcheck 4, Ratanak, Battambang

Tél : +855-53 952 555

Site internet : <http://classyhotelspa.com/>

Siem Reap : Lotus Blanc Resort 5*** normes locales**

Adresse : National Road 6, Krous Village, Siem Reap, Cambodia Siem Reap, 17252, Cambodge

Tél : +855 15 430 222

Site internet : <https://www.lotusblancresort.com/offers/>

FORMALITES* DE POLICE POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS**

**Susceptibles de modification sans préavis — **Les ressortissants étrangers doivent se renseigner auprès des bureaux compétents.*

- **Passeport valable six mois après la date de retour. Prévoir 3 pages vierges dont 2 face à face –
Copie à nous remettre impérativement 91 jours avant le départ**
- E-Arrival Card Cambodge
- Visa Cambodge

(obtenus par nos soins par l'intermédiaire de notre centre de visa)

INFORMATIONS SUR VOTRE PASSEPORT :

- Le passeport doit être **valable 6 mois après la date de retour du voyage.**
- Doit avoir au moins 3 pages libres dont 2 face à face
- Doit être en excellent état sous peine de se voir refusé l'entrée sur le territoire

Attention : L'original du document de voyage avec lequel le participant voyage doit être présenté en parfait état aux douanes/aux bureaux compétents. Il ne doit pas être corné, froissé, griffonné, tâché, mouillé... Il ne doit présenter un quelconque défaut... Ceci sous peine de se voir refuser l'entrée dans le pays visité sans pouvoir demandé un quelconque remboursement. A notre niveau nous faisons en sorte que les noms/prénoms soient identiques au billet d'avion et contrôlons la date de validité.



Consulter les liens suivants :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/cambodge/>

<https://www.traveldoc.aero/>

A défaut, Terres de Rêve se décharge de toute responsabilité en cas de non-validité des documents ou des erreurs commises sur les billets d'avion. Tout billet émis est non modifiable et non remboursable. Dans tous les cas, nous ne validons en aucun cas officiellement les documents reçus. En effet, l'entrée dans le pays revient aux autorités compétentes.

FORMALITES* SANITAIRES POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS**

**Susceptibles de modification sans préavis — **Les ressortissants étrangers doivent se renseigner auprès des bureaux compétents.*

Consulter le lien suivant :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays/cambodge/conseils-aux-voyageurs-sante>

**BULLETIN D'INSCRIPTION**
CIRCUIT AU CAMBODGE - DU 15 AU 26 MARS 2027**12 JOURS / 10 NUITS**

À imprimer et retourner à :

TERRES DE RÊVE - Le Manoir - 11 av. George V - 06000 NICE

Tel. : 04 93 81 16 00 - **permanence téléphonique uniquement le matin 09h/12h du lundi au vendredi**E-mail : morgane@terresdereve.fr - Si vous devez venir à l'agence, merci de prendre rendez-vous (impératif).**PARTICIPANT** : (copie passeport valable 6 mois après la date de retour à nous remettre au moment de l'inscription)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél portable :

Adresse mail :@.....

ACCOMPAGNANT : (copie passeport valable 6 mois après la date de retour à nous remettre au moment de l'inscription)

Madame/Monsieur :

LOGEMENT : (sous réserve de disponibilité au moment de la réservation)Chambre individuelle (supplément 400 €) ☐ Chambre à 1 grand lit (double) ☐ Chambre à 2 lits (twin) ☐

Part révisable : 447\$

MEMBRE ASSOCIATION UNIA OUI ☐ NON ☐

CONTACT D'URGENCE EN FRANCE : NOM & TÉLÉPHONE

ASSURANCE Mutuaide comprenant une assurance annulation de voyage, bagages et effets personnels, et frais d'interruption de séjour - Cocher l'option choisie, par défaut, l'assurance annulation ne sera pas souscriteJe souscris à l'assurance annulation : OUI ☐ supplément 100 € par personne (chambre double) NON ☐OUI ☐ supplément 112 € par personne (chambre single) NON ☐**RÈGLEMENT DE L'ACOMPTE DÈS L'INSCRIPTION** : Prix total du voyage : 3.099 € (Base 15 participants minimum + 1 accompagnateur - part révisable : 1688 \$)

Ci-joint l'acompte de 1100 € par personne (si vous souhaitez des encaissements différés, merci de nous contacter)

Modes de paiements :

☐ Chèque bancaire (libellé à l'ordre de TERRES DE REVE)☐ Espèces☐ Carte bancaire (compléter et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous ou nous contacter par téléphone)☐ Virement bancaire, merci de noter la référence 27/03/04 (RIB sur demande)**Un 2^{ème} acompte de 1100 € est à verser avant le 16/11/2026****Le solde sera à verser avant le 12/02/2027 et à envoyer à Terres de Rêve - 11 avenue George V - 06000 NICE**

Je soussigné(e)..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente de voyages figurant au dos de cette page. Je soussigné(e)..... déclare être au courant et avoir été informé de l'exacte situation eu Cambodge et des événements qui s'y sont produits et dont la presse s'est fait écho.

Date :

Signature :

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS PAR CARTE BANCAIRE(Valable pour tous les paiements aux dates mentionnées sans contre ordre de votre part : 1^{er} acompte à réception, 2^{ème} acompte le 16/11/2026 et solde le 12/02/2027)

NOM ET PRENOM DU PORTEUR DE CARTE BANCAIRE

J'AUTORISE TERRES DE RÊVE À DÉBITER MA CARTE N°.....

EXPIRATION Trois derniers chiffres situés au verso de la carte (dans la partie signature) :

MONTANT LE

Date :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les Conditions Générales de Vente sont celles du décret n° 94.490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Elles doivent figurer au verso du bulletin d'inscription remis par l'agent de voyages.

Art. 95. - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96. - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement, disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat, ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102, 103 ci-après ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97. - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98. - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^{ème} article 96 ci-dessus ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102, 103 ci-dessous ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a/ Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b/ Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99. - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100. - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101. - Lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties : toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102. - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées, l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103. - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Conditions d'annulation : Annulation prise en compte durant les jours ouvrés et heures d'ouverture de l'agence du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Dans le cas d'une annulation en dehors de ces jours et des horaires celle-ci sera prise en compte le jour ouvré suivant (jours fermés : samedi, dimanche et jours fériés).

Les conditions générales d'annulation sur le prix total du voyage interviennent en cas de réduction minimum d'effectif après son acceptation contractuelle. Les retenues suivantes sont appliquées :

- plus de 121 jours avant le départ : 68 Euros de frais de dossier par participant + la retenue du pourcentage de l'assurance annulation + pénalités de 250 € (non remboursable par l'assurance)

- de 120 à 91 jours avant le départ : 68 Euros de frais de dossier par participant + la retenue du pourcentage de l'assurance annulation + pénalités de 350 € (non remboursable par l'assurance)

- de 90 à 61 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage** (+ 68 Euros de frais de dossier par participant + la retenue du pourcentage de l'assurance annulation, non remboursable)

- de 60 à 31 jours avant le départ : 70 % du prix total du voyage** (+ 68 Euros de frais de dossier par participant + la retenue du pourcentage de l'assurance annulation, non remboursable)

- de 30 à 15 jours avant le départ : 90 % du prix total du voyage** (+ 68 Euros de frais de dossier par participant + la retenue du pourcentage de l'assurance annulation, non remboursable)

-- inférieur à 15 jours avant le départ : 100 % du prix total du voyage** (+ 68 Euros de frais de dossier par participant + la retenue du pourcentage de l'assurance annulation, non remboursable)

**ce pourcentage sera remboursé à la personne ayant annulé son voyage par la compagnie d'Assurance MUTUAIDE, service Sinistre, si le cas de l'annulation est pris en compte dans les dispositions générales d'assurance.

En cas d'une variation importante du nombre de participants à la baisse, sans toutefois atteindre la réduction minimum, une nouvelle interrogation de la cotation initiale sera effectuée et communiquée au client